

A propos de l'OPRA Etam Développement (du 2 au 22 juin 2010)

L'opération

- ***Pourquoi cette offre ?***

Le jeudi 15 avril 2010, la société Etam Développement a lancé une offre publique de rachat d'actions (OPRA), au prix de 35 euros par action, en vue d'acquérir jusqu'à 26,53% du capital de la société. Constatant la faiblesse des volumes échangés quotidiennement sur le marché et l'insuffisante liquidité qui en découle pour ses actionnaires, le groupe a souhaité leur offrir une option de liquidité. Après une progression du cours de +144% sur un an¹, cette opération constitue une opportunité offerte aux actionnaires qui le souhaitent de céder tout ou partie de leurs actions.

Le 11 mai 2010, l'AMF a déclaré conforme le projet d'offre publique de rachat d'actions, en application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son Règlement général. Cette déclaration de conformité emporte visa de l'AMF sur la note d'information, sous le numéro 10-125.

- ***Qui rachète mes actions ?***

L'acquéreur de vos actions est la société Etam Développement elle-même. Etam Développement est le seul initiateur de l'offre.

- ***Quel est le prix offert par Etam Développement ?***

Etam Développement propose de payer 35 euros par action apportée à l'offre qui porte sur 26,53% du capital de la Société. Ce prix, qui a été jugé équitable par un expert indépendant, extériorise des primes significatives à court et moyen terme:

- + 52% sur la moyenne des cours sur 3 mois²
- + 72% sur la moyenne des cours sur 6 mois²
- + 102% sur la moyenne des cours sur 1 an²

Le rapport de l'expert indépendant figure dans la note d'information.

- ***Pourquoi l'opération ne porte-t-elle pas sur la totalité du flottant ? Pourquoi 26,53% du capital visé ?***

Nous voulons offrir une option de liquidité immédiate aux actionnaires, sans entraver le développement à long terme de la Société et tout en conservant une structure financière solide. Nous considérons que la Société peut augmenter son endettement à hauteur de 100M€ pour réaliser cette opération tout en conservant une structure financière saine et une flexibilité financière, notamment pour financer ses investissements. Avec cette enveloppe de 100M€, nous pouvons racheter près de 2,9 millions d'actions.

¹ Du 17 avril 2009, premier jour suivant la publication des résultats 2008, au 13 avril 2010

² Moyennes pondérées par les volumes au 13 avril 2010, veille de la suspension de cours

- **Quel sera le niveau du flottant après clôture de l'offre ?**

Après l'offre et l'annulation des actions apportées à l'offre, le flottant représentera 31,5% du capital (si la totalité des 26,53% sont apportés à l'offre).

Modalités techniques de l'offre

- **Quel est le calendrier indicatif de l'OPRA et quelles en sont les étapes principales jusqu'à la clôture de la transaction?**

Pour les prochains jours, le calendrier indicatif de l'opération est le suivant :

31 mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale extraordinaire décidant la réduction de capital portant sur un nombre maximum de 2.857.142 actions par annulation des actions qui auraient été préalablement rachetées par la Société
1 juin 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion d'un communiqué annonçant l'adoption par l'AGM de la réduction de capital et détaillant les conditions de l'Offre et précisant les modalités de mise à disposition du document comprenant les caractéristiques juridiques, comptables et financières de la Société conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF
2 juin 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de l'offre
22 juin 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clôture de l'offre
6 juillet 2010 au plus tard	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication par NYSE Euronext Paris de l'avis de résultat de l'offre et des conditions de règlement livraison ▪ Publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'offre
7 juillet 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décision de la gérance constatant la réduction de capital
8 juillet 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement-livraison des actions

- **Comment dois-je faire pour apporter mes titres à l'offre?**

Les actionnaires d'Etam Développement qui souhaitent apporter leurs actions à l'offre dans les conditions proposées dans la note d'information devront remettre à leur intermédiaire financier un ordre de vente en utilisant le modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire, au plus tard le 22 juin 2010, dernier jour de l'offre et dans des délais suffisants pour permettre le traitement de leur ordre. Cet intermédiaire financier transférera ensuite les actions Etam Développement apportées à son compte auprès d'Euronext Paris. Compte tenu des délais de courrier et de traitement, il est recommandé d'agir rapidement en transmettant vos instructions à votre intermédiaire financier.

Pour répondre à l'offre, les porteurs d'actions inscrites en compte « nominatif pur » doivent demander l'inscription de leurs titres en compte « nominatif administré » chez l'intermédiaire habilité.

NB - Les titres apportés à l'offre doivent être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit et restreignant le libre transfert de leur propriété. L'initiateur se réserve le droit d'écarter tout titre apporté qui ne répondrait pas à cette condition.

- ***Comment et quand sera effectué le règlement des actions Etam Développement apportées à l'offre ?***

Le règlement-livraison interviendra le 8 juillet 2010. C'est Euronext Paris qui règlera le lendemain à votre intermédiaire financier le prix des actions que vous aurez apportées. Ce dernier le créditera sur votre compte. Si l'OPRA a été sursouscrite, Euronext Paris restituera également à votre intermédiaire financier les actions non rachetées.

- ***Que se passe-t-il si le nombre d'actions apportées à l'offre est supérieur à 26,53% du capital ?***

Dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'offre serait supérieur à 2 857 142 actions, il sera procédé pour chaque actionnaire vendeur à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire. Les actions qui ne seront pas acceptées dans le cadre de l'offre en raison de ce mécanisme de réduction proportionnelle seront restituées à l'actionnaire.

Par ailleurs, le concert constitué des actionnaires familiaux majoritaires d'Etam développement s'est engagé à ne pas apporter ses titres à l'offre, laissant la possibilité aux autres actionnaires d'apporter plus de titres à l'offre.

- ***Quel sera le sort des actions rachetées ?***

Les actions rachetées seront annulées. En conséquence, à l'issue de l'offre, le capital social d'Etam Développement sera réduit à concurrence du nombre d'actions achetées dans le cadre de l'offre.

- ***Quand interviendra l'annulation des actions ?***

La décision de la gérance d'annuler les actions devrait intervenir au plus tard le 7 juillet, après la publication par l'AMF du résultat de l'offre.

- ***Les frais de courtage seront-ils remboursés ?***

Il n'y a pas de frais de courtage dans le cadre d'une OPRA.

- ***Quelle sera la fiscalité sur une plus-value réalisée pendant cette offre ?***

En principe, le gain net réalisé sera soumis à la fiscalité des dividendes et non à celle des plus-values. Nous vous invitons à vous assurer auprès de votre conseiller habituel de la fiscalité s'appliquant à votre cas particulier.

- ***Puis-je changer d'avis entre le 2 juin et le 22 juin ?***

Les ordres de présentation des titres à l'offre pourront être révoqués à tout moment jusqu'au jour de la clôture de l'offre (compris). Après le 22 juin 2010, ils seront irrévocables.

- ***Que se passe-t-il si je n'apporte pas mes actions à l'offre ?***

Vous resterez donc actionnaire de la société. En ce qui concerne le marché du titre, une part importante du flottant pouvant être apportée à l'offre, le nombre d'actions en circulation sera réduit.

- ***Ai-je l'obligation d'apporter mes titres ?***

Tout actionnaire souhaitant conserver ses titres peut le faire. Cependant, après la clôture de l'offre, le 22 juin, les échanges reprendront et le prix de 35€ proposé dans le cadre de l'offre ne sera plus garanti.

- ***Comment serai-je informé du nombre de mes actions non acquises par Etam Développement et à quelle date pourrais-je en disposer à nouveau ?***

Les actions apportées à l'offre devront être bloquées sur le compte de votre intermédiaire jusqu'à notification des résultats de l'offre par NYSE-Euronext à votre intermédiaire le 7 juillet 2010 au plus tard. En cas de réduction, vous serez informé par votre intermédiaire du nombre d'actions non rachetées par Etam Développement et des délais dans lesquels vous pourrez en disposer à nouveau.

Les actions que vous détenez mais que vous ne souhaitez pas apporter à l'offre devront être bloquées sur le compte de votre intermédiaire jusqu'à la fin de la période d'offre de manière à déterminer le nombre total d'actions dont vous êtes propriétaire en cas de réduction proportionnelle.

- ***Je n'ai pas reçu les documents relatifs à l'OPRA. Comment faire pour les recevoir ?***

L'AMF a publié le 11 mai 2010 sur son site internet une déclaration de conformité motivée relative à l'offre, qui emporte visa de la note d'information (Décision & Information n°210C0405).

La note d'information ayant ainsi reçu le visa de l'AMF est tenue gratuitement à la disposition du public auprès de Rothschild & Cie Banque, 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris). Elle est également disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui d'Etam Développement (www.etamdeveloppement.com).

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de ces documents a été publié dans le journal La Tribune le 14 mai 2010.